



LES FAITS SAILLANTS DU RCI 2019-91

PRINCIPAUX EFFETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI 2019-91) de la Communauté métropolitaine de Québec vise à réglementer certaines interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Le RCI version 2019 adopte une approche plus souple que le RCI 2016, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une contestation juridique par les municipalités de Lac-Beauport et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Sur le fond, la protection des sources d'eau demeure la raison d'être du RCI 2019, et l'application des normes proposées s'appuie sur quatre (4) grands principes :

- Aménager et développer le territoire autrement;
- Exiger la présence de réseaux d'égout pour les nouveaux développements;
- Adapter les nouvelles constructions au terrain;
- Maintenir le couvert végétal.

Concrètement, le nouveau RCI aura des effets sur l'aménagement des nouvelles rues, le lotissement des futurs développements ainsi que les constructions actuelles et projetées. Voyons ensemble les principaux effets du RCI sur le territoire de Lac-Beauport.

LES RUES

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'ouverture d'une ou de plusieurs rues sera autorisée, mais seulement en présence d'un réseau d'égout municipal ou collectif.

Le prolongement d'une rue existante sera autorisé uniquement dans les cas suivants :

- Construction d'un rayon de virage ou d'une aire de manœuvre sur une longueur maximale de 160 m;
- Raccordement de 2 rues existantes sur une longueur maximale de 300 m entre ces rues.

Mentionnons que sur les rues existantes, dans les secteurs où les services d'égout ne sont pas disponibles, il sera toujours possible de construire une nouvelle résidence avec installation septique.

RAPPEL 2^e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES : 1^{er} JUIN 2019

Vous pouvez payer de différentes façons :

- À la mairie : par chèque, paiement direct ou en argent comptant;
- À la Caisse Desjardins : au comptoir, au guichet ou par Accès D;
- Dans les institutions bancaires : par mode électronique seulement.

La référence numérique que vous devez utiliser pour enregistrer votre facture correspond au numéro de matricule de 19 chiffres (sans le F) **inscrit sur le coupon de versement en bas de votre facture.**

Notez que le paiement des taxes municipales par carte de crédit n'est pas accepté.

Des frais de rappel de 10 \$ seront imposés pour taxes impayées.

Information : 418 849-7141, poste 226

LE LOTISSEMENT

Le RCI édicte les normes minimales pour tout nouveau lotissement. Dans la plupart des cas, le règlement de lotissement de la Municipalité de Lac-Beauport exige des normes de lotissement similaires à celles proposées par le RCI.

Les normes minimales qui seront exigées par le RCI varient selon le secteur de vulnérabilité, la présence des services d'égout et le type de construction. Voici les principaux faits saillants en matière de lotissement.

Pour un lot desservi (aqueduc et égouts) en périmètre d'urbanisation, la superficie minimale du RCI sera de :

- 1 000 m² pour une résidence unifamiliale;
- 750 m² pour une résidence jumelée;
- 400 m² pour une maison en rangée.

Pour un lot avec installation septique à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, la superficie minimale sera de 5 000 m².

LES CONSTRUCTIONS

Pour les constructions, les effets du RCI varient en fonction de la présence ou non d'une construction principale sur le terrain.

Terrain avec une construction résidentielle existante

Dans ce cas, le RCI 2019 est beaucoup moins exigeant que ne le fut le RCI 2016-74. Par exemple, les propriétaires actuels d'une résidence devront s'assurer d'avoir au moins un arbre pour chaque 250 m² de superficie de terrain lorsqu'il y aura ajout de superficie imperméable sur leur propriété. Une superficie imperméable constitue une surface non naturelle qui ne permet pas l'infiltration de l'eau dans le sol.

Terrain lotis sans construction principale et nouveau lotissement

Lors d'une demande de permis pour une construction résidentielle, des normes s'appliqueront pour limiter les surfaces dites imperméables et pour maximiser la présence d'arbres sur le terrain à construire.

Ces normes varieront selon la superficie du terrain et elles s'inspireront des normes déjà en application sur le territoire de Lac-Beauport par le biais du règlement de zonage.

De plus, les constructions, ouvrages et travaux devront être implantés à l'extérieur des fortes pentes (25 % ou plus) et de leurs bandes de protection.

La nécessité d'avoir un plateau naturel de moins de 10 % pour toute nouvelle construction ne s'appliquera plus. Par contre, il ne sera plus possible de construire un bâtiment dans une pente de plus de 25 % (pente forte) et dans sa bande de protection.

EN CONCLUSION

En somme, la grande majorité des citoyens dont le projet de construction ne pouvait se réaliser en raison des contraintes du RCI 2016 pourront réaliser leur projet si, bien sûr, celui-ci respecte les normes du nouveau RCI et de la réglementation municipale.

Nous tenons aussi à souligner que l'entrée en vigueur du RCI 2019 sera effective après l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui dispose de 60 jours pour en vérifier la conformité aux orientations gouvernementales. Cette période d'attente nous mène donc au début du mois de juin avant que les nouvelles normes soient éventuellement applicables.

à surveiller :

OFFRES D'EMPLOI

PAGES 3 ET 4

SOYONS VERTS

PAGE 5

FÊTE DES VOISINS

PAGE 6





RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 1^{er} AVRIL 2019

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2019 totalisant une somme de 1 675 658,61 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois de mars 2019
- Rapport annuel du trésorier d'élections (2018)
- Liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ en 2018
- Document de travail sur l'état des rives 2018
- Document de travail sur la berce du Caucase 2018
- Document de travail sur les matières résiduelles

Adoption

- Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2018
- Autorisation de point de chute pour transport scolaire de l'école des Ursulines de Québec et du collège François-de-Laval pour l'année scolaire 2019-2020
- Correction à la résolution 098-2018 concernant les nominations au comité consultatif en environnement (CCE)

Autorisation

- Demande d'assistance financière au programme d'emplois verts

Autorisation de dépenses

- Réfection des chaussées locales
- Frais supplémentaires pour le service d'ingénierie - Projet mont Cervin

Autorisation de mandat

- Avis juridique – Responsabilité municipale pour la taxation d'entretien des réseaux - Travaux mont Cervin phase 1
- Remplacement d'une camionnette
- Préparation des plans et devis pour la réfection de deux ponceaux
- Plans et devis – Chemin de l'Éclaircie (voirie)
- Travaux d'asphaltage – 2019

Autorisation protocole d'entente/événements

- Location de terrains – Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches
- Entente pour utilisation mutuelle de matériel, locaux, terrains, jeux, etc. – Commission scolaire des Premières-Seigneuries
- Trail de la Clinique du Coureur et Kermesse Saisonier 2019 le 8 juin 2019 au parc du Brûlé et au Saisonier
- Défi mise en forme 2019 – Association de soccer Lac-Beauport – du 17 au 20 mai 2019 au terrain de soccer municipal
- Expositions à la bibliothèque – 2019
- Renouvellement de la convention de gestion 2019-2020 – Société des Sentiers du Moulin inc.

Autorisation de signature

- Addenda n° 3 – Protocole d'entente 2018-2020 – La Feuille verte

Avis de motion

- Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 09-195 05 aux fins d'ajuster les dispositions concernant la fondation des bâtiments accessoires
- Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 aux fins de préciser les tarifs des permis de construction pour la catégorie des bâtiments accessoires

Dérogation mineure

- 2019-20011 – 99, chemin de la Miche
- 2019-20010 – 122, chemin de la Miche

Engagement

- Capitaines temps plein – SPCI
- Pompiers à temps partiel – Remplacement
- Inspecteur et technicien en environnement – Remplacement
- Surveillant de plateaux – Remplacement
- Personnel étudiant saison estivale 2019 – Service de l'urbanisme et développement durable
- Personnel étudiant saison estivale 2019 – Service des permis et inspections

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 25 MARS 2019



Autorisation

- À transiger dans les dossiers 200-17-09-009733-186, 200-17-024292-161 et 200-17-025105-164 concernant le Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Adoption

- Engagement de suivi et d'entretien d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) au parc des Sentiers-du-Moulin

AVIS PUBLIC SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET DES RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

ÉLECTION PARTIELLE DU 9 DÉCEMBRE 2018

Toute personne peut examiner les rapports et les documents qui les accompagnent, et en prendre copie, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Lac-Beauport	Jean Blais	8 avril 2019
Municipalité	Trésorier	Date

c. c. Direction du financement des partis politiques (DGEQ)

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
District n° 6 (2 169,60 \$)*		
1. Équipe Beaulieu – Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	0,00 \$	2019/02/18
Aucun autre candidat.		

* Montant maximum de dépenses électorales permis par la Loi

Calendrier des collectes

Mai 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC
- Résidus verts





AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 09-195-05 aux fins d'ajuster les dispositions concernant la fondation des bâtiments accessoires.** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 09-195-05 aux fins d'ajuster les dispositions concernant la fondation des bâtiments accessoires** », tiendra une assemblée publique de consultation le **13 mai 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter des modifications réglementaires non susceptibles d'approbation référendaire. Ces modifications visent notamment à :
 - préciser la catégorie de fondation applicable aux relais rustiques et cabanes à sucre privées.
3. Les zones concernées par cette modification sont :
Les dispositions de ce règlement s'appliqueront à l'ensemble des zones où les groupes d'usages forêt (F) et récréation extensive (R-2) sont autorisés.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE MAI 2019.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier.** »

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier** », tiendra une assemblée publique de consultation le **13 mai 2019** à compter de 18 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter des modifications réglementaires dont certaines sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces modifications visent notamment à :
 - créer la zone forestière F-416.1 à même une partie de la zone F-416 ;
 - permettre l'usage « relais de motoneige » dans la zone F-416.1 ;
 - mieux encadrer le concept de location touristique des relais rustiques ;
 - ajuster les normes d'implantation des bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier ;
3. Les zones concernées par cette modification sont :
Les dispositions de ce règlement s'appliqueront aux propriétaires situés dans la zone F-416 ainsi qu'à ceux des autres zones forestières.
4. Au cours de cette assemblée, seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE MAI 2019.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier

OFFRE D'EMPLOI SURVEILLANT(E)/CONCIERGE



Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Poste temps partiel

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de surveillant(e)/conciERGE. Il s'agit d'un poste à temps partiel d'environ 20-25 heures par semaine.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la personne est responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux (conciergerie). Elle voit à la propreté des lieux, avant, pendant et après les activités et les heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Plus spécifiquement, elle verra à :

- assurer l'entretien complet des bâtiments, équipements, salles et bureaux municipaux ;
- faire l'inventaire des produits ménagers ;
- préparer et démonter des salles ;
- collaborer au développement de l'organisation.

EXIGENCES

- DES ou l'équivalent ;

- Faire preuve de tact et de courtoisie ;
- Avoir au minimum deux ans d'expérience en conciergerie.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Le salaire offert pour 2019 varie entre 16,73 \$/h et 19,99 \$/h (selon expérience et qualification). Être disponible pour travailler de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine selon un horaire variable.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à :

<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-emploi/> au plus tard le 13 mai 2019. Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Personne responsable du poste : Dominic Hamel, chef d'équipe, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

FUTURA
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES
www.portesetfenetresfutura.ca

NOUS AVONS EFFECTUÉ PLUS DE 35,000 INSTALLATIONS DE PORTES ET FENÊTRES DANS DES RÉSIDENCES ET DES IMMEUBLES À REVENUS

PERSONNE NE BAT NOS PRIX !

Québec	Québec	Laval	Laval	Greenfield Park
1451, Frank-Carrel 723, boul. Pierre-Bertrand	356, boul. des Laurentides	1521, Autoroute 440 ouest	3261, boul. Taschereau	
418 681-7272	418 681-1972	450 669-0304	450 934-5515	450 443-2771

GOULDS WATER TECHNOLOGY
a xylem brand

Service Régent
POMPES & PUIXS

Benoît Bureau, propriétaire
C 418 571-8893

111, chemin Rourke,
Stoneham-et-Tewkesbury
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com
F 418 848-1796

418 849-5614

Licence RBQ : 2545-5577-56

Estimation Gratuite
Inspection par caméra
Service Urgence

Plomberie Gagnon.ca
418-802-0898

- Entretien / Réparation
- Rénovation / Modifications
- Débouchage / Installation de Drains
- Pompes / Puits
- Chauffe-eau
- Installation neuve
- Dégel de tuyauterie
- Système de filtration
- Clapet anti-refoulement
- Installation Lave-vaisselle

Licence RBQ : 5723-3355-01



OFFRE D'EMPLOI PRÉVENTIONNISTE

Service de la protection contre l'incendie

Poste temps plein – 40 heures/semaine

La Municipalité de Lac-Beauport dispense des services à une population de près de 8 000 citoyens. Afin de pourvoir un poste, nous recherchons présentement un candidat voulant relever des défis et se joindre à une équipe dynamique pour occuper un poste de préventionniste à temps complet.

DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS

Relevant du directeur du Service de la protection contre l'incendie, le préventionniste aura comme tâche principale la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie. S'ajoutent à cette tâche les responsabilités suivantes :

- Planifier et réaliser les inspections de bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés.
- Procéder à la conception et à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques moyens, élevés et très élevés.
- Planifier et réaliser des activités de communication, d'information et d'éducation du public.
- S'assurer de faire des vérifications et des inspections techniques des bâtiments afin de vérifier la conformité aux diverses lois et divers règlements de sécurité incendie en vigueur et déterminer, s'il y a lieu, les correctifs requis.
- Intervenir lors d'appels d'incendies.
- Participer à la recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI).
- Rédiger différents rapports et faire le suivi de ceux-ci.

EXIGENCES

- Être titulaire d'un AEC-Prévention en sécurité incendie **ou** d'un DEC-Prévention en sécurité incendie **ou** d'un certificat de premier cycle en Technologies avancées en prévention des incendies (TPI).
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie **ou** un diplôme d'études collégial (DEC) en sécurité incendie **ou** détenir un certificat de pompier II émis par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).
- Détenir un certificat d'opérateur d'autopompe (atout).
- Détenir un certificat en désincarcération (atout).
- Détenir un certificat d'opérateur de véhicule d'élévation (atout).
- Posséder le cours Officier 1 ou le profil 2 « Gérer l'intervention » (atout).
- Posséder une expérience de travail de deux (2) années en prévention incendie.
- Résider à **moins de 8 km** de la caserne du Service de la protection contre l'incendie.
- Être titulaire d'un permis de conduire valide de classes 4A et 5.

- N'avoir aucun antécédent judiciaire.
- Posséder une bonne maîtrise du français.
- Maîtrise des outils informatiques (suite Microsoft Office, logiciel Première ligne, etc.).

QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir de l'entregent et une approche centrée sur le service à la clientèle.
- Démontrer des capacités à observer, à analyser et à extraire les informations.
- Démontrer, par ses comportements, des valeurs liées au travail d'équipe et aux relations interpersonnelles harmonieuses.
- Posséder des capacités d'analyse et de synthèse et avoir une bonne capacité à rédiger divers rapports et documents requis par le Service.
- Avoir une bonne autonomie et un bon jugement dans l'organisation du travail.
- Démontrer des comportements sécuritaires au travail.
- Savoir faire preuve de flexibilité et de polyvalence.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Être en bonne condition physique.
- Être capable d'intervenir en situation d'urgence et effectuer des tâches avec précision et rapidité.
- Faire preuve d'éthique professionnelle.
- Passer avec succès une série de tests de sélection ainsi qu'un examen médical.
- Toute expérience de travail dans un service de sécurité incendie ou toute formation supplémentaire sera considérée comme un atout.

CONDITIONS SALARIALES

Selon les conditions de travail en vigueur au Service de la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport. Le salaire offert pour l'année 2019 varie entre 24,13 \$ et 28,84 \$ de l'heure.

POSTULER

Toute personne intéressée et répondant aux exigences doit faire parvenir **son curriculum vitæ, une lettre d'intérêt ainsi que la copie des attestations de formation requises** en postulant en ligne. Pour ce faire, vous devez accéder au site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : **<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-emploi/>** **au plus tard le 15 mai 2019 à 16 h 30.** Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Dany Dion, directeur du Service de la protection contre l'incendie.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES DE LAC-BEAUPORT

RECONNAISSANCE MÉRITÉE POUR LES NOMBREUX BÉNÉVOLES

Le 11 avril dernier, le complexe hôtelier Entourage sur-le-Lac était l'hôte d'un événement annuel attendu, la Soirée des bénévoles, qui salue le don de soi de personnes d'exception de Lac-Beauport. Organisée par l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité, la réception réunissait les membres du conseil municipal et les représentants de 22 organismes locaux, soit près de 150 personnes.

Le prestigieux Prix Distinction, remis à une personne qui a su, par son implication extraordinaire et par différents projets, faire rayonner la municipalité de Lac-Beauport, a été décerné à **Monsieur Helder Duarte**. Sa conjointe France Gauthier, accompagnée de ses deux filles, Amélie et Emmanuelle, a accepté le prix remis à titre posthume en son nom, devant une salle émue. Monsieur Duarte, décédé subitement le 21 février dernier, était une figure connue des milieux sportifs, étant entraîneur émérite et à l'origine de la création de l'Association de soccer de Lac-Beauport.

Monsieur Jean Turcotte, membre du conseil d'administration du Saisonnier ayant siégé sur plusieurs autres comités, a remporté le titre de Bénévole de l'année pour le volet Culture et vie communautaire. Pour le volet Sportif, le titre a été décerné à **Monsieur Philippe Carrier**, président de la Société des Sentiers du Moulin qui est impliqué dans l'organisation de multiples activités sportives.

Le maire de Lac-Beauport, **Monsieur Michel Beaulieu**, a tenu à souligner le travail remarquable des organismes et des bénévoles qui font de cette municipalité un milieu de vie unique de par sa richesse en ressources humaines particulièrement généreuses de leur temps. Une mention spéciale a été adressée à **Madame Hélène House**, qui a œuvré 38 ans comme juge de compétition en ski acrobatique et qui a récemment pris sa retraite.

L'ambiance de la soirée a été confiée au *pianoman* Eric Racine.



Les lauréats : bénévole de l'année volet Sportif, Philippe Carrier, les filles et la conjointe de Helder Duarte, Emmanuelle Duarte, France Gauthier et Amélie Duarte, et bénévole de l'année volet Culture et vie communautaire, Jean Turcotte.



Helder Duarte



La table des élus : le maire Michel Beaulieu et les conseillères Alice Dignard et Hélène Bergeron, et derrière, les conseillers Guy Gilbert et Katy Duclos, avec le directeur général Richard Labrecque et la conseillère Lucie LaRoche.

SOYONS VERTS!

QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vrai ou faux ?

La styromousse est acceptée au recyclage.

La réponse se trouve à la fin de la section « Soyons verts ».



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET COLLECTE DES RDD ET DES TIC

Le dimanche **26 mai** prochain se tiendra la Journée de l'environnement au centre communautaire (46, chemin du Village). Venez nous rejoindre entre **9 h 30 et 12 h** pour en apprendre plus sur la protection de l'environnement et pour avoir la chance de recevoir des arbres, des arbustes, des plantes à fleurs, du compost ainsi que plusieurs prix de présence en lien avec la thématique du jour ! Si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre contenant pour la distribution du compost. Un jeu gonflable sera également sur place pour amuser les enfants de 2 ans et plus.

La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu dans le stationnement du centre communautaire la même journée jusqu'à 16 h. Veuillez noter qu'une **preuve de résidence** (permis de conduire ou compte de taxes) sera demandée lors de votre arrivée sur le site de dépôt des RDD et des TIC.



Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par le programme *Recycler mes électroniques* géré par l'ARPE-Québec.

Pour plus de détails et d'informations sur la Journée de l'environnement et la collecte des RDD et des TIC, contactez le 418 849-7141, poste 246 ou 221.

FIN DE LA COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Veuillez noter que la dernière collecte des feuilles mortes pour le printemps 2019 aura lieu le mardi 28 mai. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'utiliser des **sacs en papier** afin que ceux-ci soient collectés une fois placés à côté du bac brun.

PROCHAINE COLLECTE DES ENCOMBRANTS : LE 21 MAI

La prochaine collecte des encombrants ménagers aura lieu à partir du 21 mai 2019. Il est important de déposer vos matières en bordure du chemin la veille de la collecte, soit le lundi 20 mai. La collecte se fera sur un ou deux jours, mais la compagnie attirée ne passera qu'une seule fois dans chaque chemin.

RÉPONSE À LA QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vrai et faux... La styromousse alimentaire telle que celle retrouvée dans les barquettes de poisson est acceptée. Par contre, la styromousse de type « petites billes », retrouvée par exemple dans la boîte d'une nouvelle télévision, n'est pas acceptée. Ce dernier type de styromousse se défait dans les camions de collecte et au centre de tri. Il se retrouve donc mêlé à toutes les autres matières et il est ainsi impossible de le récupérer. La styromousse de type alimentaire, étant plus compacte, se valorise facilement, puisqu'elle se casse au lieu de s'égrainer !



À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN



HEURE DU CONTE (DERNIÈRE DE LA SAISON)

Nadine et Hélène attendent les tout-petits pour une autre belle aventure de l'heure du conte.

Histoire et bricolage au rendez-vous.

Quand : le samedi 25 mai à 10 h

Où : à la bibliothèque L'Écrin au 50, chemin du Village

Pour : les enfants âgés de **3 ans et plus**

Activité gratuite – Inscription obligatoire

Réservation obligatoire en téléphonant à la bibliothèque au 418 849-7141, poste 282 (laisser le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par courriel à bibliothequeecrin@lacbeauport.net

ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE (DERNIÈRE DE LA SAISON)

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de moins de 3 ans à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».

Quand : le jeudi 16 mai à 10 h

Où : à la bibliothèque L'Écrin au 50, chemin du Village

Pour : bambins de **moins de 3 ans**

Inscription obligatoire au 418 849-7141, poste 282, ou à bibliothequeecrin@lacbeauport.net

Fournir le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone.



Les animatrices des activités de l'heure du conte et de l'Éveil au monde du livre, Nadine, Edwidge, Josée, Hélène et June, prennent une pause pour la saison estivale. Elles seront de retour en septembre avec de nouvelles histoires, des bricolages, des jeux et des surprises.

D'ici là, elles souhaitent à tous les petits bouts de chou et à leurs parents un bel été plein de soleil !

ACTIVITÉ DU 40^e ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

« LA BIBITTE MOBILE » À LA BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 12 mai à 10 h

La Bibitte Mobile, jeune entreprise de la région, installera des centaines d'insectes naturalisés et des spécimens d'arthropodes vivants à la bibliothèque L'Écrin.

Du cloporte au magnifique papillon bleu, en passant par l'intrigante mante religieuse, l'animateur, expert de la vulgarisation de l'entomologie, saura vous communiquer les aspects les plus impressionnants de ces petites bêtes et invitera les participants à manipuler le matériel et même les insectes vivants ! En plus, il y aura confection de sucre d'orge aux insectes par les participants.

Public cible : enfants de 5 à 12 ans

Places limitées – Réservation obligatoire à bibliothequeecrin@lacbeauport.net ou par téléphone au 418 849-7141, poste 285.



LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN

Le Club de lecture d'été TD aura lieu du 15 juin au 24 août 2019

Surveillez la prochaine *Chronique* pour les détails.

La bibliothèque sera fermée le **lundi 20 mai** pour le congé de la fête des Patriotes.



VRSB
 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
 GREFFE DE
PIERRE CLAVET
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
 418 849-2657 • LAC-BEAUPORT

Me Hélène Bergeron
 Notaire et conseillère juridique
 19, chemin des Mélèzes
 Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
 tél: (418) 849-7797
 fax: (418) 849-8765
notaire@helenebergeron.com

Lac-Beauport
Posan Valois
 Clinique Dentaire
 Dre **CHANTAL POSAN**
 chirurgien-dentiste
 1, chemin du Godendard, G3B 1P4,
 voisin du Centre de ski Le Relais
 418 **849-7101**
www.posanvalois.com



OUVERTURE DU CLUB NAUTIQUE

Cette année, le site du Club nautique sera ouvert dès la fin de semaine de la fête des Patriotes, le samedi 18 mai prochain. L'offre de service sera toutefois ajustée en fonction du temps qu'il fera. Venez profiter du site pour passer de bons moments en famille. Pour connaître les heures d'ouverture ou pour valider quels services seront disponibles, vous pouvez consulter le site Internet au www.lac-beauport.quebec ou encore contacter le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 849-7141, poste 244.

NOUVEAUTÉ À VENIR POUR L'ÉTÉ 2019

Venez profiter du lac en pratiquant une toute nouvelle activité en plein essor : le Mayak-Polo, accessible pour les familles (9 ans et plus). Surveillez notre prochaine publication ainsi que le site Internet au www.lac-beauport.quebec pour plus de détails.



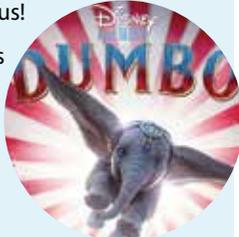
UN ÉTÉ RENVERSANT À VENIR !

La Municipalité de Lac-Beauport vous prépare plein d'activités pour tous les âges cet été!

La programmation d'événements débute avec une compétition de planche à roulettes au skate parc le samedi 1^{er} juin à 13 h, en collaboration avec la Maison des jeunes Le Cabanon et ParticipACTION dans le cadre du « Défi Ensemble, tout va mieux ». Bienvenue à tous!

Des activités familiales, du cinéma en plein air et des spectacles musicaux, dont les populaires *Lost Fingers*, feront partie du calendrier estival.

Restez à l'affût de la prochaine *Chronique* pour les détails.



NAGE EN EAU LIBRE



Pour profiter du lac de façon sécuritaire et amusante, deux options s'offrent à vous, soit un cours de nage en eau libre pour débutant et un autre pour les initiés. Ces deux cours sont offerts sous la supervision d'un entraîneur sauveteur certifié.

Où : Club nautique de Lac-Beauport au 219, chemin du Tour-du-Lac
Durée : du 17 juin au 21 août 2019 (10 semaines)

NAGE EN EAU LIBRE – DÉBUTANT

Initiation à la nage en eau libre. Il faut pouvoir compléter 100 m de nage en continu et connaître les bases du *crawl*. Ce cours récréatif vous permettra de vous familiariser avec la technique de nage en eau libre, en plus de vous donner de bons outils pour rentabiliser vos entraînements en lac. Plaisir garanti !

Quand : les lundis et les mercredis de 18 h à 18 h 45

NAGE EN EAU LIBRE – INITIÉ

Entraînement en lac pour les gens de 18 ans et plus désirant améliorer leur technique. Il est important de pouvoir compléter 400 m de nage en continu et de bien connaître le *crawl*. Avoir nagé à plusieurs reprises en lac s'avère nécessaire.

Quand : les lundis et les mercredis de 19 h à 20 h

Les bains libres dans le lac seront de retour cet été; surveillez le site Internet pour toutes les informations.

Le port du *wetsuit* et d'une bouée est fortement recommandé.

Coût : tarif préférentiel 80 \$ résident – 120 \$ non-résident

***Après la période d'inscription, le tarif préférentiel sera majoré de 10%.

Périodes d'inscription : du 7 au 16 mai 2019 pour les résidents, et du 14 au 16 mai pour les non-résidents, à compter de 8 h, en ligne ou en personne.

Consultez le site Internet de la Municipalité pour connaître toutes les modalités d'inscription.

LE SAMEDI 8 JUIN 2019, C'EST LA FÊTE DES VOISINS !

CITOYENS, IL EST TEMPS D'INSCRIRE VOTRE FÊTE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ!

Si vous n'avez pas encore partagé les joies de la Fête des voisins, lancez-vous le samedi 8 juin prochain ! Il est temps d'inscrire votre fête auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Profitez du matériel promotionnel disponible : affiches, ballons et cartons d'invitation sont à votre disposition. Pour inscrire une fête, contactez

Isabelle Provencher au 418 849-7141, poste 249, ou à iprovencher@lacbeauport.net.



SOYEZ ATTENTIF !

Plusieurs résidents ont prévu organiser une fête dans leur voisinage. Surveillez les affiches près de chez vous ! Vous recevrez peut-être bientôt une invitation de la part de vos voisins. Profitez de l'occasion pour aller vers les autres et faire la fête ! Que cet événement festif soit le point de départ d'un nouvel art de vivre ensemble!

N'oubliez pas que les fêtes doivent se faire dans le respect des règlements municipaux et... de tous les voisins.

Pour plus de trucs et d'idées : www.fetedesvoisins.qc.ca

Programmations des activités de loisirs

PRNTEMPS 2019

Il est encore possible de s'inscrire à certains cours de la programmation de loisirs :

- Prêt à rester seul, offert par Médic
- Gardiens avertis, offert par Médic
- Maman-poussette, offert par Karine Giguère

Pour plus de détails, consultez la programmation complète sur le site de la Municipalité.

Bains libres

* Bains libres annulés le samedi 8 juin pour la Trail de la Clinique du Coureur

DU 3 MAI AU 21 JUIN 2019

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Heures	13 h à 14 h 30 (T)		12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 14 h 55 (T)	12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 15 h 25 (T)	15 h à 15 h 55 (F) 16 h à 16 h 55 (A)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis. T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)
A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (pour les adultes désirant un entraînement plus intense)



IMPORTANT : Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : **GRATUIT** (preuve de résidence obligatoire à présenter au sauveteur sur place)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire 6 \$ la séance ou 50 \$ pour 10 accès

Se procurer ses accès au Service des loisirs au 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.



GUILDE ARTISTIQUE - CONFÉRENCE « HAIES ET AUTRES SOLUTIONS : MARQUER LES LIMITES DE SON TERRAIN ET SE CACHER DU VOISIN ! »

Animée par **Nathalie Souchet**

Lieu : bibliothèque l'Écrin de Lac-Beauport au 50, chemin du Village (salle de la Rivière-Jaune)

Quand : le samedi 11 mai de 10 h à 11 h

Entrée : 10\$

Inscriptions en ligne : <https://mon.accessite.net/22040/fr-ca/>

Renseignements : 418 849-7141, poste 242

Horticultrice et designer de jardins, Nathalie Souchet conseille ses clients sur le choix des végétaux, sur leur entretien et sur la qualité du sol, dans le but de créer des aménagements élégants et harmonieux. Sa mission est d'allier l'esthétisme à l'écologie.

Au-delà de la traditionnelle haie de cèdres, souvent difficile à entretenir, vous découvrirez des solutions simples et efficaces pour créer de l'intimité sur votre terrain !



SEPTIÈME ÉDITION, LE 8 JUIN 2019 TRAIL LA CLINIQUE DU COUREUR

Le Trail La Clinique Du Coureur est un projet de La Clinique Du Coureur, la référence à l'international en prévention des blessures en course à pied. Cet événement sportif est devenu, en l'espace de seulement six ans, une épreuve phare dans le développement de la course de type trail au Québec. Le calibre des coureurs élités invités et l'accessibilité des épreuves de courte distance pour les *traileurs* moins expérimentés ont contribué à faire de cet événement un incontournable. Le parc du Brûlé de Lac-Beauport, site enchanteur, accueille encore cette année les coureurs et les exposants. En plus d'une expérience de course unique, le Trail de La Clinique Du Coureur soutient aussi une cause qui lui tient à cœur. C'est en effet 5000 \$ qui sont remis annuellement au Saisonnier afin d'offrir des services aux enfants défavorisés.

En 2019, pour la 7^e édition, le Trail La Clinique Du Coureur proposera 10 distances : le 300 m (les tout-petits), le 600 m (les plus grands), le 1 km (enfants âgés de 6-7 ans), le 1,5 km (enfants âgés de 8-9 ans), le 2 km (enfants âgés de 10-12 ans), le 5 km, le 10 km, le 20 km (nouvelle distance !), l'incontournable 30 km et l'ultra-trail de 50 km.

Le Trail La Clinique Du Coureur de Lac-Beauport accueille des coureurs de tous les niveaux et de tous les groupes d'âge. Plus de 2 000 coureurs sont attendus en 2019. Serez-vous de l'aventure ?

INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER !

<https://lacliniqueducoureur.com/courses>



22 200 \$ POUR LA RÉALISATION DE DEUX PROJETS À LAC-BEAUPORT

La MRC de La Jacques-Cartier et le gouvernement du Québec ont annoncé une aide financière de 22 200 \$ pour la réalisation de deux projets dans le cadre du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

Les deux projets retenus à Lac-Beauport auront par ailleurs des retombées sur le milieu de vie des citoyens.

L'accroissement d'activités offertes par Ti-Mousse dans Brousse permettra d'offrir de nouvelles activités de plein air et de faire découvrir nos sites naturels d'exception. Quant au soutien financier accordé au Centre national d'entraînement acrobatique Yves LaRoche pour une étude de faisabilité pour la reconstruction des rampes de ski acrobatique, c'est certainement le premier pas dans le maintien d'infrastructures uniques et novatrices dans ce lieu où la relève en ski acrobatique peut côtoyer l'élite.



De gauche à droite : M. Pierre Dolbec, président de la Société de développement économique de La Jacques-Cartier et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, M^{me} Joanie St-Pierre de Ti-Mousse dans Brousse, et M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Lac-Beauport.



De gauche à droite : M. Pierre Dolbec, président de la Société de développement économique de La Jacques-Cartier et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M. Jonathan Martin, directeur général du Centre national d'entraînement acrobatique Yves LaRoche (CNEAYL), M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, M. Christian Renaud, président du Centre national d'entraînement acrobatique Yves LaRoche (CNEAYL), et M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Lac-Beauport.

Venez nous aider à faire briller votre site!

Quand : Samedi 1^{er} juin 2019, dès 9 h
Où : Stationnement du Saisonnier, 78, chemin du Brûlé, Lac-Beauport
Matériel : Souliers appropriés, vieux vêtements et gants pour travailler, lunch pour dîner (collations et breuvages seront offerts).

Prenez du temps pour votre camp!

Tirage d'une semaine de camp plein air parmi les participants!
(Valeur de 155,00 \$)

IMPORTANT !
Veuillez confirmer votre présence par courriel à mpdorion@lesaisonnier.net, avant le 27 mai, en nous indiquant votre nom et le nombre de personnes présentes.



Pourquoi ne pas profiter d'un été sur le lac avec beaucoup de plaisir parmi de futurs amis dans un sport super *cool*, le canoë-kayak de vitesse ?

Il reste encore quelques places dans les programmes de

compétition et aussi en **initiation** dans le camp du **22 juillet au 2 août**.

Visitez notre site Internet à CCKLB.INFO ou communiquez avec nous à info@ccklacbeauport.ca ou par téléphone au 581 995-2790.

L'équipe d'entraîneurs vous attend !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LB-CYCLE

L'OSBL LB-Cycle tiendra son AGA le mercredi 8 mai à 19 h à l'hôtel Entourage sur-le-Lac, à Lac-Beauport.



NOUVEAU : 2 ÉVÉNEMENTS - VENDREDI LE 17 MAI 2019

Le Bal du Maire

Au profit de **cité joie**

Présidence d'honneur de M. Michel Beaulieu, Maire de Lac-Beauport et Préfet de la MRC de la Jacques-Cartier

ENTOURAGE SUR-LE-LAC RESORT

Bal du Maire
125\$ membres, 150\$ non-membres

Tournoi de golf
100\$ membres, 125\$ non-membres

Bal du Maire et golf
200\$ membres, 250\$ non-membres

Événements signés : **le regroupement du lac**

TOURNOI DE GOLF AU MONT-TOURBILLON

Présenté par **Desjardins** Caisse populaire de Charlesbourg

Commandite d'un trou avec kiosque ou animation 200\$
Au profit des organismes du milieu :

Réservation et information : leregroupermentdulac@gmail.com

Le St-Dunstan

LOGEMENTS POUR AÎNÉS
SALLE À MANGER

LES HABITATIONS St-Dunstan
Lac-Beauport

25, du Village, Lac-Beauport • **418 316-5525**
hsd@ccapcable.com



conseil municipal

<p>Michel Beaulieu Maire Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier</p>		<p>MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines mbeaulieu@lacbeauport.net</p>
<p>Hélène Bergeron Conseillère - District 1</p>		<p>Protection contre l'incendie Les Habitations St-Dunstan Greffe et affaires juridiques hbergeron@lacbeauport.net</p>
<p>Alice Dignard Conseillère - District 2</p>		<p>Urbanisme, permis et inspections Finances et administration Pacte d'amitié Les Habitations St-Dunstan adignard@lacbeauport.net</p>
<p>Guy Gilbert Maire suppléant Conseiller - District 3</p>		<p>Développement économique et touristique Infrastructures de loisirs Ressources humaines ggilbert@lacbeauport.net</p>
<p>Lucie LaRoche Conseillère - District 4</p>		<p>Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire Société des Sentiers du Moulin et Le Lasalien llaroche@lacbeauport.net</p>
<p>Katy Duclos Conseillère - District 5</p>		<p>Environnement et développement durable Communications Histoire et patrimoine Transport collectif kduclos@lacbeauport.net</p>
<p>Lorne Trudel Conseiller - District 6</p>		<p>Travaux publics et infrastructures Sécurité routière lornetrudel@lacbeauport.net</p>

bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net

La bibliothèque sera fermée le lundi 20 mai pour le congé de la fête des Patriotes.

séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu les lundis 6 mai et 3 juin 2019 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

La mairie sera fermée le lundi 20 mai pour le congé de la fête des Patriotes.

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec

Collecte des matières résiduelles	poste 246
Demande d'accès à l'information	poste 238
Fosses septiques	poste 248
Permis et inspections	poste 222
Taxation/évaluation	poste 226
Travaux publics	poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque	poste 282
Inscriptions aux activités	poste 244

piscine municipale

78, chemin du Brûlé

Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



Police MRC de La Jacques-Cartier, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac

Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1

Urgence aqueduc/égout 418 849-5050

Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060

Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424

SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389

RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME

• Aérien 1 800 267-7270

• Maritime 1 800 464-4393



PARUTION DE JUIN :

7 JUIN 2019

DATE DE TOMBÉE :

22 MAI 2019

PAS DE PARUTION EN JUILLET



Suivez-nous sur Facebook

info@lacbeauport.net
www.lac-beauport.quebec